



## FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### NON À L'EXTERNALISATION DES ESH : VICTOIRE À LA CLINIQUE RECH (RAMSAY/GDS)

« Les dames de service » ou ESH (Employé.e.s des Services Hospitaliers) de la clinique Rech à Montpellier viennent de gagner une grande victoire au conseil des prud'hommes.

En octobre 2015, la direction de la clinique psychiatrique appartenant au plus grand groupe de santé privée français (RAMSAY/GDS) décide d'externaliser au groupe ELIOR la totalité des ESH.

Alors que ces salariées faisaient partie intégrante des soins en psychiatrie, alors que leur convention collective unique (CCU) de la Fédération de l'Hospitalisation Privée était plus favorable que celle du bio-nettoyage, alors que les accords d'entreprise obtenus au fil des années par la CGT en place dans l'établissement leur permettait des avantages acquis, alors que les élus du Comité d'Entreprise majoritairement CGT ont été informés de façon déloyale la veille du 15 août par l'employeur, elles ont été malgré tout externalisées et travaillent depuis 2 ans dans la société "ELIOR".

Grâce à leur avocat, au soutien de toutes les structures CGT et de leur syndicat dans l'entreprise et surtout grâce à leur grande ténacité, elles ont aujourd'hui obtenu gain de cause et explosé de joie à la lecture du prononcé du Conseil des prud'hommes de Montpellier.

**Le verdict prononcé ce vendredi 16 février au matin se traduit par leur réintégration et des dommages et intérêts pour préjudices moral et financier en fonction de l'ancienneté de chacune de ces salariées.**

**Plus largement, ce verdict vient conforter ce que soutient la CGT, à savoir que le travail des ESH fait partie intégrante du soin et est indissociable des missions des établissements de santé : bio-nettoyage des locaux communs, des chambres, aide pour les repas avec les autres soignant.e.s, plonge et rangement de la vaisselle, et avant leur passage chez ÉLIOR, elles participaient aux transmissions de l'équipe soignante puisqu'elles sont en contact quasi-permanent avec les patient.e.s**

Cette décision devrait contribuer à freiner certains groupes financiers de la santé qui, pour simplifier leur gestion du personnel et/ ou pour faire des économies afin de mieux rémunérer leurs actionnaires, préfèrent externaliser une partie de leurs salarié.e.s au détriment du soin.

La CGT sera toujours présente auprès de tous et toutes les salarié.e.s. face à des employeurs qui ont pour seul objectif de baisser les garanties collectives et le droit du travail, et qui considèrent que le travail réalisé par des femmes mérite peu de considération.

Montreuil, le 22 février 2018.

Case 538  
263, rue de Paris  
93515 Montreuil Cedex

10

Tél : 01.55.82.87.88  
Fax : 01.55.82.87.74  
E-Mail :  
sg@sante.cgt.fr